

## Résultat de marché

### Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) **NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

CIREST, communauté d'agglomération de l'est de la Réunion 26b, résidence le manchy  
Rue leconte de lisle B.P. 124, à l'attention de M. le président, RE-97470 Saint-  
Benoit. Tél. 02 62 92 53 31. E-mail : [cirest@cirest.fr](mailto:cirest@cirest.fr). Fax 02 62 92 10 80.

**Adresse(s) internet :**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.cirest.fr>.

I.2) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Collectivité territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

### Section II : Objet du marché

II.1) **DESCRIPTION**

II.1.1) **Intitulé attribué au marché :**

bail emphytéotique administratif pour la réalisation et la mise à disposition du nouveau  
siège de la CIREST.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :**

Travaux.

Conception et exécution.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des  
services : commune de Saint Benoit.

Code NUTS FR940.

II.1.3) **L'avis implique :**

II.1.4) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :**

la présente consultation a pour objet l'attribution d'un bail emphytéotique  
administratif (Bea) dont l'objet est la construction du nouveau siège de la cirest.

Le BEA sera conclu dans les conditions et en application des dispositions des articles  
L.1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Emphytéote se verra confier la maîtrise d'ouvrage (conception, financement et  
construction) de réalisation d'un bâtiment qui, une fois achevé, sera mis à la  
disposition de la CIREST afin d'accueillir son nouveau siège.

Au terme du BEA, le bâtiment sera gratuitement remis à la CIREST.

Le titulaire du BEA prendra en charge le gros entretien et les grosses réparations

- II.1) **DESCRIPTION**  
(réparations non locatives).  
Le terrain donné à bail est situé sur le territoire de la commune de Saint Benoit, ZAC 3 Bras Fusil. Il s'agit d'un terrain viabilisé cadastré BD 521 (division de la BD 265) d'une superficie de 7 575 mètres carrés situé au POS en zone AUZ.
- II.1.5) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45213150.**
- II.1.6) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.**
- II.2) **VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)**
- II.2.1) **Valeur totale finale du ou des marché(s)**

#### **Section IV : Procédure**

- IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**
- IV.1.1) **Type de procédure : Ouverte.**
- IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**
- IV.2.1) **Critères d'attribution :**  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction
1. proposition financière qui sera appréciée au regard du coût du loyer qu'isera dû par la cirest. Pondération : 50.
  2. qualité technique et architecturale. Pondération : 30.
  3. délai de réalisation. Pondération : 20.
- IV.2.2) **Une enchère électronique a été utilisée : Non.**
- IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**
- IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2009-13 bis.**
- IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.**

#### **Avis de marché**

Numéro de l'avis au JO : 2009/S155-226102 du 14/08/2009.

#### **Section V : Attribution du marché**

MARCHÉ n° :

LOT n° :

INTITULÉ : La présente consultation a pour objet l'attribution d'un bail emphytéotique administratif (BEA) dont l'objet est la construction du nouveau siège de la cirest. Le BEA sera conclu dans les conditions et en application des dispositions des articles L.1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. L'emphytéote se verra confier la maîtrise d'ouvrage

MARCHÉ n° :

(conception, financement et construction) de réalisation d'un bâtiment qui, une fois achevé, sera mis à la disposition de la CIREST afin d'accueillir son nouveau siège. Au terme du BEA, le bâtiment sera gratuitement remis à la CIREST. Le titulaire du BEA prendra en charge le gros entretien et les grosses réparations (réparations non locatives). Le terrain donné à bail est situé sur le territoire de la commune de Saint Benoit, ZAC 3 Bras Fusil. Il s'agit d'un terrain viabilisé cadastré BD 521 (division de la BD 265) d'une superficie de 7 575 mètres carrés situé au POS en zone AUZ.

V.1) **DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ** : 26 juillet 2010

V.2) **NOMBRE D'OFFRES REÇUES** :3

V.3) **NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE**

SAS GRAND EST, 1 bis, Boulevard du Chaudron, RE-97490 Sainte-clotilde. Tél. 02 62 48 39 69. Fax 02 62 48 39 68.

V.4) **INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ**

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 8 519 000 euros. Hors TVA.

V.5) **LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ** :

**Section VI : Renseignements complémentaires**

VI.1) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES** : Non.

VI.2) **AUTRES INFORMATIONS** :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 6 septembre 2010.

Références de l'avis initial paru au BOAMP :Parution n° : 156 A, annonce n° 112 du 15 août 2009.

VI.3) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours** :

Tribunal administratif de saint-denis, 27, rue felix guyon B.P. 2024, RE-97488 Saint-Denis Cedex. E-mail : [greffe.ta-saint-denis@juradm.fr](mailto:greffe.ta-saint-denis@juradm.fr). Tél. 02 62 92 43 60. Fax 02 62 92 43 62.

VI.3.2) **Introduction des recours** :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : les concurrents évincés disposent d'un délai de deux mois à compter dudit avis d'attribution les

VI.1) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.**

informant de la conclusion du bail, pour contester la validité de celui-ci, devant le TA de Saint-Denis.

Les candidats peuvent introduire un référé contractuel devant le TA de Saint-Denis, en application des articles L551-13 et suivants du Code de Justice Administrative, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat, conformément à l'article R 551-7 du Code de Justice Administrative , introduit par l'article 1 du décret du 27 novembre 2009.

En l'absence de la publication d'avis ou de la notification ci-dessus mentionnées, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Toutefois, le référé contractuel est exclu dans les cas et selon les dispositions prévues aux articles L 551-15 et suivants du Code de justice Administrative.

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la Direction des Affaires Juridiques/Marchés publics de la CIREST (voir même adresse que celle du pouvoir adjudicateur).

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

VI.4) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

BOAMP / JOUE : 6 septembre 2010.

Journaux Locaux : 6 septembre 2010.